

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 704 approuvant et rendant exécutoire le rôle des contributions directes (exercice 1946)

n° 704

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 mai 1946

Numéro JO  
n° 5 du 31/05/1946

Date du numéro  
31 mai 1946

### TEXTE INTÉGRAL

A été approuvé et rendu exécutoire le rôle des contributions directes (exercice 1946). désigné ci-après : Rôle primitif, impôt sur les bénéfiques divers : 603.212 francs.